

Garanties

Régime
Normal

Vos prestations 2010

(sécurité sociale + mutuelle)

Consultations et visites de médecins généralistes → de médecins spécialistes →	100% 100%
Analyses, électro-radio, chirurgie, soins infirmiers, orthoptie, orthophonie, kinésithérapeutes, soins externes ou ambulatoires	100%
Ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs, micro-kinésie, médecines douces	-
Pharmacie remboursée par S.S. → normale à 65 % → dite de confort à 35 %	100% 100%
Accessoires non remboursés par la S.S. (en rapport avec une a.l.d. et suivant liste établie)	50% dépense (max. 100.00 €/ an)
Vaccins non remboursés (otite, méningite, hépatite A, gastro-entérite)	50% dépense (max. 100.00 €/ an)
Vaccin anti-grippe sur présentation de factures (non remboursé par S.S. avant 65 ans)	100%
Densitométrie osseuse → remboursée par la S.S. → non remboursée par la S.S.	100% EXAMEN : 50% dépense (max. 46.00 €/ an)
Patch Anti-tabac sur présentation de factures	-
Pilule contraceptive non remboursée par la S.S.	-
Forfait dermatologie produits non remboursés par la sécurité sociale sur prescription médicale + factures	-
Optique médicale → Lunettes acceptées S.S. → Lentilles acceptées ou refusées (y compris 50% sur forfait d'adaptation) → Chirurgie correctrice de l'œil (presbytie, astigmatisme, hypermétropie, myopie)	monture 80% de la dépense (max. 100.00 €/ an) verres 10 fois le rembours. de la sécurité sociale Forfait de 140.00 €/ an -
Transport	100%
Petit Appareillage Prothèse Orthopédique, ceintures, bas à varices, prothèse mammaire, prothèse capillaire, etc...	150%
Grand appareillage (fauteuil roulant, etc...)	Secours suivant devis et après accord du C.A.
Acoustique appareillages auditifs	Forfait 1 oreille = 305.00 € / an Forfait 2 oreilles = 610.00 € / an
Réparations d'appareils, complément sur les piles	150%
Hospitalisation (médicale ou chirurgicale) Séjour Franchise sur les actes dits « lourds » (18 euros) Forfait journalier Dépassement d'honoraires Chambre particulière	100% Frais réels 90 jours / an - -
Frais d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans)	16.00 €/ jour (max. 90 jours / an)
Cures thermales (acceptées par S.S.)	Forfait par personne à 65% : 120.00 € / an Forfait par personne à 100% : 92.00 € / an
Soins dentaires remboursés à 70 % S.S. Actes préventifs scellement prophylactique de puits, sillons et fissures (pour enfants de moins de 14 ans)	100% 100%
Prothèses dentaires , Inlay-core, Onlay-core → Acceptées S.S. → Refusées S.S. ou Hors Nomenclature	200% (max. 1 100.00 €/ an) + Forfait 120.00 € sur Hors Nomenclature (max. / an)
Orthodontie Correction des anomalies dentaires	300.00 € / an sur supplément après accord de la S.S. (calculé par SCP 45 ou SCP 90)

Consultez vos remboursements d'un simple clic en vous connectant avec vos identifiants communiqués sur votre appel de cotisations avec carte de mutuelle

Assistance Santé

Vous bénéficiez
gratuitement d'une assistance
SANTÉ
accessible 24h / 24 et 7j / 7Tél : 0 810 633 106
précisez la référence 920-278
puis indiquez votre
numéro
d'adhérent

MUTLOR Les mutuelles de Lorraine

11 Rue du Colonel Merlin C.S.21415 54414 LONGWY Cedex Tél : 03 82 25 79 00 Fax : 03 82 25 26 99
Agence : 6 Rue de la Visitation 54000 NANCY Tél : 03 83 36 77 07 Fax : 03 83 37 38 92